



Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'investissement à vocation générale (le « FCP »). Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LBPAM RESPONSABLE TRESO

Part T : FR0010859322

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

Fonds Commun de Placement (« FCP ») - Fonds d'investissement à vocation générale soumis au droit français et respectant les règles d'investissement de la directive 2014/91/UE

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme".

Son objectif de gestion est d'offrir sur la période de placement recommandée, tout en sélectionnant des titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable, une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'EONIA, diminuée des frais de gestion réels ; ces frais étant au maximum de 0,60 %. En fonction du contexte du marché, notamment en cas de très faible niveau (voire négatif) des taux d'intérêt du marché monétaire de la zone euro, le rendement dégagé par le FCP pourrait ne pas suffire à couvrir les frais de gestion. La valeur liquidative du FCP pourrait ainsi baisser de manière structurelle et affecter négativement le rendement du FCP, ce qui pourrait compromettre la préservation du capital investi.

L'indicateur de référence du marché monétaire est l'indice EONIA capitalisé.

La stratégie d'investissement consiste, tout en intégrant des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance dans l'évaluation de la qualité des différents émetteurs, à construire un portefeuille permettant de répondre au mieux à l'objectif de gestion et en conformité avec le scénario d'évolution des marchés financiers établi par la société de gestion.

Le FCP sera investi en instruments du marché monétaire (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés). L'ensemble des titres détenus par le FCP ont une maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois, à l'exception des titres qualifiés de "puttables" (c'est-à-dire qu'ils seront remboursables au pair à tout moment sur décision de la société de gestion) pour lesquels la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance légale des titres est inférieure ou égale à de 397 jours. Les titres de maturité résiduelle supérieure à 3 mois, à l'exception des titres qualifiés de "puttables" représentent au plus 10% de l'actif net. Les titres dits puttables représentent au plus 10% de l'actif net.

La maturité moyenne pondérée du portefeuille est inférieure ou égale à 60 jours et sa durée de vie moyenne pondérée est inférieure ou égale à 120 jours.

En fonction des anticipations des gérants sur la partie courte de la courbe des taux de la zone euro, les instruments du marché monétaire sont choisis selon leur maturité.

L'ensemble des titres du portefeuille (hors les instruments du marché monétaire souverains et assimilés de l'UE) bénéficient de la part de la société de gestion d'une évaluation positive de leur qualité de crédit. Cette évaluation positive de la qualité de crédit repose sur une procédure qui définit les critères que doivent respecter le titre et l'émetteur (ou le garant) pour être éligible au FCP. Cette procédure est plus amplement détaillée dans le prospectus.

Le choix des titres associe deux démarches, la première consistant à définir un univers de valeurs à partir de critères socialement responsables, et la seconde étant orientée sur la sélection de titres en fonction de leurs caractéristiques financières. La part minimum du portefeuille analysée selon les critères d'investissement socialement responsable est de 90% de l'actif net.

Pour sélectionner ces titres, la Société de Gestion s'appuie sur une expertise interne ainsi que les analyses des agences externes de notation extra-financière. La Société de Gestion utilise les analyses des agences de notation comme un outil d'aide à la décision et reste seule juge de l'opportunité d'un placement. La Société de Gestion a développé un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière. Cet outil permet de sélectionner au sein de chaque secteur d'activité les émetteurs les plus engagés dans le développement durable (Best in class).

La notation extra-financière des entreprises s'appuie sur une philosophie ISR propriétaire en 4 axes permettant une analyse pragmatique et différenciante des entreprises : la transition économique et énergétique (permet par exemple d'évaluer pour chaque entreprise son offre de produits et services en lien avec la transition énergétique), le développement des territoires (permet par exemple d'analyser pour chaque entreprise sa stratégie en matière de développement de l'emploi et des compétences), la gestion durable des ressources (permet d'étudier pour chaque entreprise la qualité des conditions de travail pour ses salariés et, chez ses fournisseurs), la gouvernance responsable (a pour objectif d'évaluer l'équilibre des pouvoirs au sein de chaque entreprise).

L'équipe ISR décline pas secteur ces 4 axes, afin d'évaluer l'importance relative des 4 axes pour chaque secteur et donc de définir une pondération de ces 4 axes en fonction des enjeux propres à chaque secteur. La note finale de chaque entreprise est comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. Seules les valeurs ayant une note inférieure ou égale à 5 sont éligibles dans le fonds. Cette méthodologie aboutit à une réduction d'environ 50% de l'univers d'investissement de départ.

Lorsqu'un ou plusieurs des titres sélectionnés ne répond (ent) plus aux critères ci-dessus, le ou les titres concerné(s) seront cédés en tenant compte de l'intérêt des porteurs.

La cession d'un titre de créance repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Le FCP peut recourir à des instruments financiers à terme à des fins de couverture. Ils seront utilisés notamment afin de couvrir le risque de taux sur le portefeuille ou sur un ou plusieurs titres. Le risque de change sera systématiquement couvert. La limite de l'engagement sur l'ensemble de ces marchés est de 100 % de l'actif net du FCP.

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, dans la limite de 100 % de l'actif net du FCP.

Le FCP peut intervenir sur des opérations de mise en pension dans la limite de 10% son actif net et sur des opérations de prise en pension dans la limite d'une fois l'actif.

La durée de placement recommandée est inférieure à 1 mois.

La part T est une part de capitalisation.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la dernière valeur liquidative, elle est calculée sur la base des cours de la veille (J-1) et est publiée en J-1. Elle est toutefois susceptible d'être recalculée afin de tenir compte de tout événement de marché exceptionnel survenu avant l'heure de centralisation. La date de publication de la valeur liquidative qui n'est plus susceptible d'être recalculée, est J. Les ordres de rachat sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 11h30.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Ce FCP étant investi en instruments du marché monétaire, le niveau de risque associé à ce FCP est 1.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse

ou à la baisse) dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs (dégradation des critères de haute qualité de crédit), la valeur des instruments dans lesquelles est investi le FCP baissera ; cette baisse pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

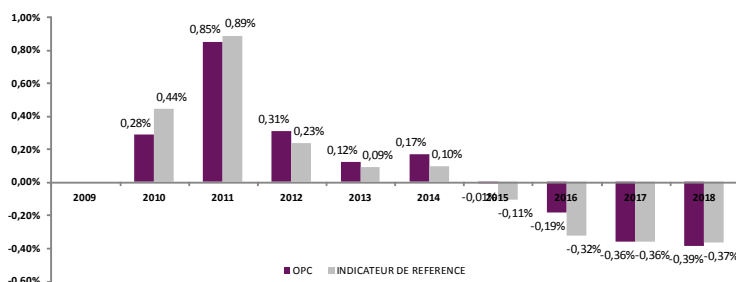
Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant.
Frais de sortie	Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,05 % TTC.
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent, clos au 29/03/2019 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- Le FCP a été créé le 12 novembre 2009.
- La part T a été créée le 12 novembre 2009.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques du FCP, la politique de vote, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les sites [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr) et/ou [www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr), et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (34 RUE DE LA FEDERATION, 75737 PARIS CEDEX 15).

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative :** auprès de la société de gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

**Fiscalité :** La fiscalité de l'Etat du FCP peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts :** auprès de la société de gestion et sur le site [www.labanquepostale-am.fr](http://www.labanquepostale-am.fr).

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 27 août 2019.